



Avenir de l'Ecole préparatoire de théologie de Berne (EPT); habilitation au transfert à une école de maturité; adjonctions apportées au règlement EPT; décision

Propositions

- 1. Le Synode prend acte de l'intégration de l'Ecole préparatoire de théologie (EPT) dans le paysage de la formation actuel et des objectifs visés par le Conseil synodal.**
- 2. Le Synode habilite le Conseil synodal à transférer l'EPT à une école de maturité de la région bernoise sur la base d'une convention de prestations.**
- 3. La nouvelle formule ne doit pas générer de coûts supplémentaires au regard de la situation actuelle.**
- 4. Le Synode approuve les adjonctions apportées au règlement EPT conformément au document en annexe.**
- 5. Après clarification des structures, le Conseil synodal est chargé d'entreprendre des négociations visant à une participation élargie d'autres Eglises cantonales aux finances de cours.**
- 6. Lors du Synode d'hiver 2013, le Conseil synodal est chargé, de donner connaissance au Synode d'un rapport sur l'intégration de l'EPT et de lui soumettre pour approbation une convention de prestations pour la reconduction de cette formule à partir de 2016.**

Motifs

1. Situation initiale

Depuis 1970, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et l'Ecole préparatoire de théologie (EPT) dirigent une école de maturité. Les bases juridiques concernant l'EPT se trouvent d'une part dans le règlement du Synode « Règlement de l'école préparatoire de théologie de Berne (EPT) » du 13 juin 1995 (RLE 34.620) et dans les dispositions d'exécution qui en découlent ; d'autre part, l'Etat (canton de Berne) a promulgué une Ordonnance concernant les examens de maturité pour les études de théologie évangélique du canton de Berne du 17 août 1988 (RSB 436.723).

En vertu de ces dispositions, l'EPT permet à des personnes qui ont accompli un apprentissage d'acquiescer une maturité cantonale en vue d'accéder aux études de théologie. Depuis la création de l'école, plus de 130 pasteures et pasteurs sont entrés en fonction dans le service ecclésiastique bernois ou dans d'autres Eglises nationales de Suisse alémanique ; 33 anciens étudiants de l'EPT suivent actuellement des études de théologie. Au cours de la dernière décennie, le nombre de diplômes délivrés par l'université à des étudiants de l'EPT a reculé d'environ 20% (examens finaux 1970-79: 23; 1980-89: 41; 1990-99: 46; 2000-09: 35).

Depuis les débuts de l'EPT, le paysage de la formation s'est profondément transformé. Les filières de formation ont été rendues plus perméables, il existe de nouvelles voies pour acquiescer une maturité et, dans quelques années, les études seront accessibles aux personnes de plus de 30 ans dépourvues de maturité. Le Conseil synodal est convaincu qu'une filière de formation telle que celle proposée par l'EPT reste nécessaire. Il estime néanmoins également indispensable de repositionner l'EPT dans le paysage de la formation actuel de manière attractive.

Le Conseil synodal considère sa proposition de perpétuation de l'EPT notamment aussi comme une mesure destinée à combattre la pénurie de pasteurs qui se dessine dans notre territoire ecclésiastique. De fait, les pasteurs manquent déjà mais, pour l'instant encore, la pénurie peut être plus ou moins compensée par l'engagement de pasteures et pasteurs allemands. Cependant, la chute du nombre d'étudiants en théologie en Allemagne remet cette source de recrutement en question. C'est pourquoi il est urgent de réagir.

2. La « nouvelle » EPT : une classe de maturité indépendante dans le cadre d'une école de maturité

Le Conseil synodal a fait examiner les forces et les faiblesses de l'EPT par un bureau d'experts externe (Institut Unterstrass, Zurich). Après avoir évalué d'autres variantes visant à promouvoir l'EPT, il en est arrivé à la conviction que l'EPT conserve sa justification, même dans le contexte actuel. Elle constitue une offre de formation proche de l'Eglise qui permet à des professionnels d'accéder au ministère pastoral. Les pasteures et pasteurs qui apportent l'expérience du monde du travail représentent pour l'Eglise un enrichissement précieux.

Les conclusions de l'Institut Unterstrass en bref :

« De l'avis du groupe cible, il existe des prestataires privés et étatiques proposant une maturité « normale » en alternative à l'EPT. Ces alternatives souffrent des inconvénients suivants : durée de formation plus longue, charge temporelle plus élevée, absence de lien avec le cursus de théologie ecclésiastique et manque de mise en contexte provenant des collègues étudiants et des enseignants. L'Eglise nationale est d'avis que l'octroi de bourses d'études individuelles pourrait être une alternative. Les inconvénients de cette solution sont que l'Eglise n'aurait plus d'influence sur cette fraction de sa relève de pasteurs, qu'elle perdrait la possibilité de recruter directement cette relève et que l'identité ecclésiastique multitudiniste serait quelque peu abandonnée.

La maturité professionnelle d'une année en combinaison avec la passerelle Dubs constitue une voie favorisant l'entrée à l'université. Voici les considérations émises à ce sujet par l'Institut Unterstrass, qui complètent les objections déjà citées :

"Il faut malheureusement constater que bien des entreprises ne souhaitent pas que les apprentis suivent une formation incluant la maturité professionnelle. Qui plus est, certains jeunes salariés n'expriment le souhait de suivre une formation supplémentaire qu'après quelques années d'activité professionnelle (Expertise 28.3.2009, pp. 7-8)."

Jusqu'à ce jour, l'EPT est une école indépendante, résidant dans ses murs à l'adresse Ahornweg 2, à Berne. En automne 2010, un nouveau cours a commencé dans la formule

existante, qui s'achèvera en août 2012. Il est prévu que ce soit le dernier cours organisé sous cette forme.

Dès le mois d'août 2012, il est prévu que l'EPT soit intégrée à une école de maturité de la région de Berne au titre de classe de maturité indépendante. Toutefois, l'Eglise conservera fondamentalement le droit de diriger l'EPT. L'école doit avoir une direction propre qui sera subordonnée au recteur du gymnase. La direction de l'EPT restera subordonnée au Conseil synodal en ce qui concerne son orientation théologique. Ce dernier conservera son droit de participer au choix des enseignants. Le controlling incombera au secteur Théologie, la commission scolaire - composée de représentant-e-s du Conseil synodal, de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, du Concordat*, de la Faculté et (désormais) de l'école partenaire, sera maintenue.

Au cours d'une phase d'évaluation, trois écoles bernoises de tradition évangélique ont été sondées pour savoir si elles étaient intéressées à un rattachement ou une intégration de l'EPT à leur structure. Les deux écoles intéressées ont ensuite été invitées à donner leur opinion sur les possibilités d'un rattachement ou d'une intégration, sur la base d'une grille de questions détaillée. Fondé sur l'analyse des réponses apportées, le Conseil synodal a décidé de poursuivre les négociations avec le Campus Muristalden pour les raisons suivantes : cette école propose déjà une offre de formation très variée, également pour adultes, elle a une grande expérience dans la mise en place de nouvelles offres et elle propose déjà des filières de formation sur mandat des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (cours préparatoires pour catéchètes, cours de théologie pour adultes). Il était en outre primordial pour le Conseil synodal que le Campus Muristalden soit prêt à reprendre les membres du corps enseignant actuel de l'EPT.

On peut partir de l'idée que l'EPT pourra prendre encore d'autres tâches en charge dans un avenir proche. Dès 2013, il y aura un accès libre à l'université de Berne pour les personnes de plus de trente ans, moyennant le respect de critères d'accès que les facultés doivent établir. La Faculté de théologie a déjà signalé qu'elle ne veut en aucun cas abaisser le niveau des études de théologie, raison pour laquelle elle pense introduire un examen d'entrée pour les candidat-e-s dépourvu-e-s de maturité. Proposer des cours de préparation à cet examen fera partie des nouvelles tâches que l'EPT sera amenée à assumer.

Pour quelle raison le Conseil synodal considère-t-il l'intégration dans une école de maturité existante plus intéressante que la forme actuelle? Par le biais de l'intégration, notamment dans le Campus Muristalden, l'EPT accède à un environnement scolaire foisonnant, stimulant, assorti d'une offre culturelle importante et de contacts sociaux variés. Les possibilités de travaux interdisciplinaires sont proportionnellement bien plus grandes que dans la constellation actuelle. Le Conseil synodal escompte aussi que ce contexte plus attractif aura des retombées positives sur le nombre d'étudiants de l'EPT. En outre, l'intégration dans une école du degré secondaire II permet de réagir avec souplesse aux nouveaux développements qui pourraient affecter le paysage de la formation.

* Konkordat betreffend die gegenseitige Zulassung evangelisch-reformierter Pfarrer in den Kirchendienst du 6 mars 1967. L'ensemble des Eglises nationales alémaniques ont adhéré à ce concordat à l'exception de Berne.

3. Modification du règlement EPT – coûts et durée probatoire

Pour pouvoir réaliser l'intégration de l'EPT dans une école de maturité, le Synode est prié d'ajouter deux articles (art. 1a et 1b) au règlement EPT et de compléter l'article 13 par un alinéa 4. Ces modifications auront pour effet d'autoriser le Conseil synodal à transférer les tâches de l'EPT à une école de maturité de la région de Berne. A cet effet, une convention de prestations sera conclue. Les modifications du règlement précisent entre autres que la direction de l'EPT reste, malgré l'intégration, aux mains de l'Eglise.

Coûts : Le repositionnement de l'EPT n'est pas dû à des considérations financières, mais cette mesure a pour but de lutter contre la pénurie de pasteurs. Il ne s'agit pas de faire des économies mais de maintenir une offre pédagogique primordiale pour l'Eglise. Il ressort de l'offre du Campus Muristalden que les coûts resteront, même après l'intégration, du même ordre que les coûts actuels (Fr. 400'000.- en moyenne par année). Cela s'explique par le fait que les coûts salariaux – env. 2/3 du volume global – demeureront à peu près les mêmes. On peut s'attendre à quelques économies sur le plan des coûts d'exploitation ; il faudra en contrepartie faire face les premières années aux coûts uniques occasionnés par la mise en place et la réorganisation (Fr. 25'000-30'000.-). Les coûts recensés correspondent aux prestations de l'auteur de l'offre planifiées mais ils doivent aussi être compris comme une charge prioritaire destinée à garantir à long terme la relève des pasteurs et pasteuses.

Il est prévu de diriger les deux premiers cours de deux ans comme des pilotes. A l'issue du premier cours, l'intégration de l'EPT doit être évaluée et la convention de prestations pour une introduction définitive dès 2016 soumise au Synode pour approbation. Au cas où l'EPT est reconduite après la période probatoire, l'évolution financière et pédagogique continuera à être régulièrement vérifiée. Le Conseil synodal est clairement d'avis que, dans ce contexte, le rapport de proportionnalité entre les charges et le profit en résultant devra être surveillé de près.

4. EPT et Eglises alémaniques

A l'heure actuelle, la maturité de l'EPT ouvre les portes des études de théologie à Bâle et à Berne ; elle n'est pas reconnue par l'Université de Zurich. Dès que les nouvelles structures et contenus de l'EPT auront été clarifiés, le Conseil synodal s'efforcera de faire reconnaître la maturité EPT auprès de toutes les facultés de Suisse allemande.

Une fois l'intégration de l'école au Campus Muristalden accomplie, il s'attachera en outre à obtenir des autres Eglises alémaniques une participation aux coûts convenable. Ces dernières ne versent jusqu'ici par diplômé-e de leur territoire ecclésial qu'une contribution ne couvrant de loin pas les coûts effectifs.

5. Conclusion

Une grave pénurie de pasteurs menace les Eglises suisses ces prochaines années. Dans ces circonstances, le Conseil synodal juge que l'EPT constitue un pan essentiel parmi les mesures à prendre. Son repositionnement devrait faire augmenter son attractivité et permettre d'assurer son avenir. De cette manière, la possibilité d'embrasser le ministère pastoral après avoir fait un apprentissage sera maintenue.

Le Conseil synodal

Annexe :

Règlement de l'école préparatoire de théologie de Berne (EPT)